FEDERATION FRANCAISE D'EQUITATION

Règlement des Brevets Fédéraux

DEGRES

Applicable au 01/06/2017

Version MAJ au 08/04/2026

SOMMAIRE

I- OBJECTIFS DES BREVETS FEDERAUX DEGRES 3
II- REGLEMENT DES DEGRES 4
1. Compétences certifiées. 4
2. Epreuves de l'examen. 4
3. Validation. 4
4. Organisation des examens. 5
ANNEXE 1.1 – DEGRE 1 6
ANNEXE 1.2 – DEGRE 2 11
ANNEXE 1.3 – DEGRE 3 16
ANNEXE 1.4 – DEGRE 4 20
ANNEXE 1.5 – DEGRE 5 21
ANNEXE 2 – DUSE 23
ANNEXE 3 – PROCES VERBAL DE SESSION DEGRES 1 et 2 24
ANNEXE 4 – PROCES VERBAL DE SESSION DEGRE 3 25

I- OBJECTIFS DES BREVETS FEDERAUX DEGRES

Les brevets fédéraux Degrés permettent de certifier des compétences attestant un niveau de maîtrise des techniques équestres en lien avec la filière professionnelle des certifications du champ de l'encadrement des activités équestres.

Ils sont accessibles à tous les cavaliers dans les conditions définies par le présent règlement.

Les degrés se déclinent en 5 niveaux correspondant aux niveaux de certifications suivants

	Entrée	Sortie
Niveau 3 (BAPAAT, AAE)	Degré 1	Degré 2
Niveau 4 (BPJEPS, ATE)	Degré 2	Degré 3
Niveau 5 (DEJEPS)	Degré 3	Degré 4
Niveau 6 (DESJEPS)	Degré 4	Degré 5*

* Mesure transitoire : Jusqu'à modification de l'arrêté du 25/01/2011 portant création de la mention « équitation » du DESJEPS « spécialité performance sportive », les Degrés 5 délivrés porteront la mention « Degré 6 »

Selon les dispositions réglementaires en vigueur, ils peuvent permettre de valider et/ou d'être dispensé de tout ou partie des exigences préalables et/ou d'une Unité Capitalisable et/ou d'un Bloc de compétences d'une certification délivrée par l'Etat ou la FFE.

II- REGLEMENT DES DEGRES

1. Compétences certifiées.

Les Degrés certifient pour le domaine de compétence des techniques équestres les différents niveaux de maîtrise suivants.

	Compétences certifiées	Niveau technico-sportif de référence	Etapes de l'échelle de progression maîtrisées
	Dans le respect de tout ou partie des étapes de l'échelle de progression ...		
Degré 1	Présenter un équidé juste et stable dans ses allures et son attitude. Le cavalier évolue en totale autonomie et en sécurité	Galop 6 ou Compétition niveau Club 3	Correction de l'allure
Degré 2	Présenter un équidé d'école dans une attitude juste et dans un équilibre adapté	Galop 7 ou Compétition niveau Club 1	Correction de l'allure Souplesse et décontraction Qualité du contact
Degré 3	Travailler avec justesse un équidé dans le respect des premières étapes de l'échelle de progression Préparer un équidé d'école en vue de son utilisation par des cavaliers jusqu'au niveau Galop 7 ou de participation aux premiers niveaux de compétition	Galop 8 ou Compétition niveau Amateur 2	Correction de l'allure Souplesse et décontraction Qualité du contact
Degré 4	Travailler en autonomie un équidé en vue de son utilisation à des fins de perfectionnement sportif	Compétition niveau Amateur 1 ou Pro 3	Correction de l'allure Souplesse et décontraction Qualité du contact Propulsion Rectitude
Degré 5	Planifier et conduire la formation d'un équidé à des fins d'apprentissage au-delà du Galop 7 ou de performance sportive	Galop 9 ou Compétition niveau Amateur Elite ou Pro 2	Correction de l'allure Souplesse et décontraction Qualité du contact Propulsion Rectitude Rassembler

2. Epreuves de l'examen.

Les épreuves de l'examen comportent les tests prévus à l'annexe 1 du présent règlement.

Pour chaque niveau de Degré, les prérequis, les modalités de déroulement et d'équivalence, le contenu détaillé des tests et les modalités d'évaluation sont définis dans l'annexe 1.

3. Validation.

Pour valider un niveau de Degré, le candidat doit valider l'ensemble des tests du niveau correspondant. En cas de validation partielle, les tests validés peuvent être conservés pendant 5 ans à compter de la date de validation.

Les Degrés ou les tests qui les composent peuvent être validés selon les différentes modalités suivantes.
Ces modalités peuvent être combinées entre elles pour obtenir la validation d'un niveau de degré.

a) Session d'examen

Les sessions d'examen sont organisées dans les conditions prévues au 4- du présent règlement.

b) Equivalences sportives

Les équivalences sportives permettant de valider tout ou partie d'un Degré en fonction de résultats obtenus en compétition sont définies dans l'annexe relative à chaque degré.

c) Validation technique fédérale des acquis de l'expérience (VTFAE)

Des sessions de validation par l'intermédiaire de la VFAE peuvent être organisées dans les conditions définies par le Directeur Technique National de la FFE.

4. Organisation des examens.

a) Sessions d'examen

Les sessions sont organisées dans les conditions définies dans l'annexe relative à chaque degré. L'organisateur remplit la Déclaration Unique de Session d'Examen – DUSE- figurant à l'annexe 2 et la transmet à la FFE au moins 1 mois avant le début de la session. L'organisateur perçoit les droits d'examen et assure les charges liées à l'organisation de la session. Lorsque la présence du DTN ou de son représentant est requise, les frais en découlant sont pris en charge par la FFE.

Les sessions déclarées et validées par la FFE sont inscrites au calendrier national consultable sur le site Internet de la FFE.

b) Jury

Le jury est composé dans les conditions définies dans l'annexe relative à chaque degré. Chaque test est évalué par 2 membres du jury.

Le Président du jury est le garant de la conformité des épreuves avec le présent règlement et veille à l'homogénéité du jugement et à l'égalité de traitement entre les candidats. Il peut décider à tout moment de suspendre le déroulement des épreuves, notamment pour des raisons de sécurité.
En cas d'incident, le Président du jury tranche les différents et peut exclure toute personne troublant le déroulement des épreuves. Sa décision est sans appel.

Les membres du jury officient en toute indépendance. Ils doivent signaler au Président du jury, les candidats avec lesquels ils ont un lien ou un intérêt personnel, pédagogique ou financier.

A l'issue de la session, le Président et les membres du jury consignent les résultats dans le procès-verbal figurant à l'annexe 3. Le Président du jury transmet les résultats à la FFE.

c) Inscription à l'examen

Pour s'inscrire à l'examen, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre titulaire d'une licence fédérale de compétition en cours de validité.
- Pouvoir attester des prérequis définis dans l'annexe relative à chaque degré.

La procédure et les conditions d'inscription sont précisées au calendrier national publié sur le site Internet de la FFE.

ANNEXE 1.1 – DEGRE 1

1. Pré requis.

Les candidats à la validation du Degré 1 doivent, à la date de leur inscription ou du dépôt de leur demande :

- Etre titulaire d'une licence fédérale de compétition en cours de validité.
- Etre titulaire du Galop 5 de cavalier ou du Galop 5 de pleine nature

2. Déroulement.

L'examen comporte 3 tests. Les candidats doivent se présenter dans une tenue correcte et adaptée, le port du casque aux normes est obligatoire. Sauf dispositions contraires dans le détail des tests, les harnachements doivent être conformes aux règlements :

- du Travail à pied pour le test de travail à pied
- du Dressage pour test de travail sur le plat
- du Concours Complet pour le test de travail à l'obstacle

3. Equivalences.

Les candidats pouvant attester des résultats sportifs suivants peuvent solliciter tout ou partie du Degré 1.

Test	Performances en compétition
Travail à pied	2 résultats à 65% des points ou plus dans une épreuve de travail à pied de niveau Club 2.3 ou supérieure.
Travail sur le plat	2 résultats à 65% des points ou plus dans une reprise de dressage présentée sans enrênement et incluant au moins les difficultés techniques suivantes : cession à la jambe au trot, départ au galop du pas, transitions galop – trot – galop.
Travail à l'obstacle	2 classements dans le 1er quart en épreuves de CSO ou Hunter Equitation dont les cotes sont égales ou supérieures à 0,85 m
Travail sur le plat et Travail à l'obstacle	2 classements dans le 1er tiers en épreuves de CCE Club 1 ou supérieures

4. Contenu des tests.

a) Test de travail à pied

DEGRE 1 : Travail à pied				
Date :		**Lieu :**		
Candidat **Nom :**		**Prénom :**		
Déroulement Le candidat, ayant préalablement détendu, présente un équidé en filet à la longe sans enrênement et exécute les exercices dans l'ordre. Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains. Chambrière et gants obligatoires, éperons interdits. Durée de 10 minutes maximum.				
N°	**Exercices**	**Critères de réussite (1)**		
		Fonct Cavalier (2)	**Emploi des aides (3)**	**Fonct Cheval (4)**
1	Le longeur installe son équidé sur le cercle 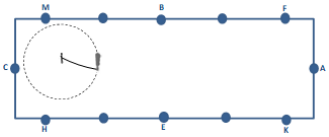 			
	À partir du pas, obtenir 3 départs au trot puis repasser progressivement au pas	/1	/1	/1
	Partir au trot, obtenir 2 départs au galop puis repasser progressivement au trot	/1	/1	/1
	Le longeur arrête le cheval et change de main en sécurité	/1	/1	/1
	À partir du pas, obtenir 3 départs au trot puis repasser progressivement au pas	/1	/1	/1
	Partir au trot, obtenir 2 départs au galop puis repasser progressivement au trot	/1	/1	/1
2	Le longeur installe son équidé au trot sur le cercle A (sur le cercle B à main gauche) 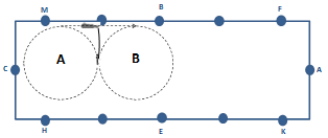 			
	Le longeur lui demande de se déplacer en ligne droite puis le ré installe sur le cercle B (sur le cercle A à main gauche).	/2	/2	/2
	Le longeur arrête le cheval et change de main en sécurité	/1	/1	/1
	Le longeur lui demande de se déplacer en ligne droite puis le ré installe sur le cercle A (sur le cercle B à main gauche).	/2	/2	/2
	Total par critère	/10	/10	/10
	Total général			/30
(1) Pour les exercices coefficient 1 : lorsque le critère est acquis : 1 point/ non acquis : 0 point Pour les exercices coefficient 2 : lorsque le critère est acquis : 2 points / partiellement acquis 1 point / non acquis : 0 point Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques : (2) Fonctionnement du longeur : placement, aisance dans la manipulation de la longe et de la chambrière ou du stick (3) Emploi des aides : adaptation de la place et de la posture, dosage dans l'utilisation de la longe et de la chambrière (4) Fonctionnement du cheval : réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : qualité de la locomotion et de la connexion avec le longeur				
Validation : Pour valider le test le candidat doit obtenir un **total par critère > ou = à 5** et un **total général > ou = à 18/30**				
Décision :		**ACQUIS**	**NON ACQUIS**	
Signature des évaluateurs :				

b) Test de travail sur le plat

DEGRE 1 : Travail sur le plat			
Date :		**Lieu :**	
Candidat	**Nom :**	**Prénom :**	

Déroulement
Le candidat, ayant préalablement détendu, présente les exercices dans l'ordre, en tenue correcte, sur un rectangle de 60 X 20 m.
En filet ou bride, éperons et cravache autorisés
Durée de 10 minutes maximum.

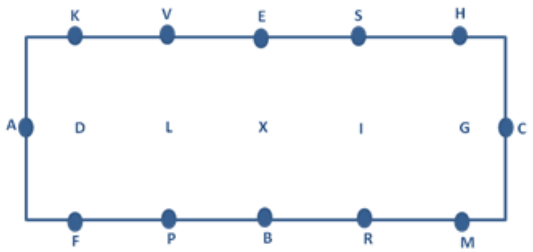

N°	Exercices	Critères de réussite (1)		
		Fonct Cavalier (2)	Emploi des aides (3)	Fonct Cheval (4)
1	R Piste à main gauche au trot enlevé CA serpentine de 3 boucles	/1	/1	/1
2	FH changement de main au trot enlevé, développer le trot de quelques foulées H Trot de travail - C au pas	/1	/1	/1
3	RI Demi-cercle de 10 m à droite IS Demi-cercle de 10 m à gauche	/1	/1	/1
4	E Arrêt – Reculer de quelques pas – Départ progressif au trot assis	/1	/1	/1
5	A Doubler Entre L et H Cession à la jambe droite C Doubler Entre I et K Cession à la jambe gauche	/2	/2	/2
6	B Départ au galop à gauche – C Cercle de 20 m Entre H et K Développer le galop quelques foulées A Cercle de 20m	/1	/1	/1
7	FH Changement de main Vers X Repasser au trot quelques foulées et repartir au galop à droite	/1	/1	/1
8	C Cercle de 20 m Entre M et F Développer le galop quelques foulées A Cercle de 20m	/1	/1	/1
10	Sur le cercle, repasser au trot de travail enlevé Laisser le cheval se déplier Progressivement, transition au pas, puis rênes longues	/1	/1	/1
Total par critère		/10	/10	/10
Total général				/30

(1) lorsque le critère est acquis : 1 point, sinon 0 point
Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques : travail longitudinal, latéral, 2 pistes, etc. :
(2) Fonctionnement du cavalier : équilibre et liant, fonctionnement et coordination des différentes parties du corps
(3) Emploi des aides : indépendance et accord des aides, justesse des aides employées, dosage et tact, préparation des exercices
(4) Fonctionnement du cheval : réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : respect des premières étapes de l'échelle de progression (correction de l'allure, souplesse-décontraction, qualité du contact)

Validation :
Pour valider le test le candidat doit obtenir un **total par critère > ou = à 5** et un **total général > ou = à 18/30**

Décision :	**ACQUIS**	**NON ACQUIS**

Signature des évaluateurs :

c) Test de travail à l'obstacle

DEGRE 1 : Saut d'obstacles	
Date :	**Lieu :**
Candidat Nom :	**Prénom :**

Déroulement
Le candidat ayant préalablement détendu sur le plat et à l'obstacle, présente les exercices dans l'ordre imposé.
Tenue correcte, embouchure et harnachement conforme au règlement de saut d'obstacles division Club.
Durée de 10 minutes maximum

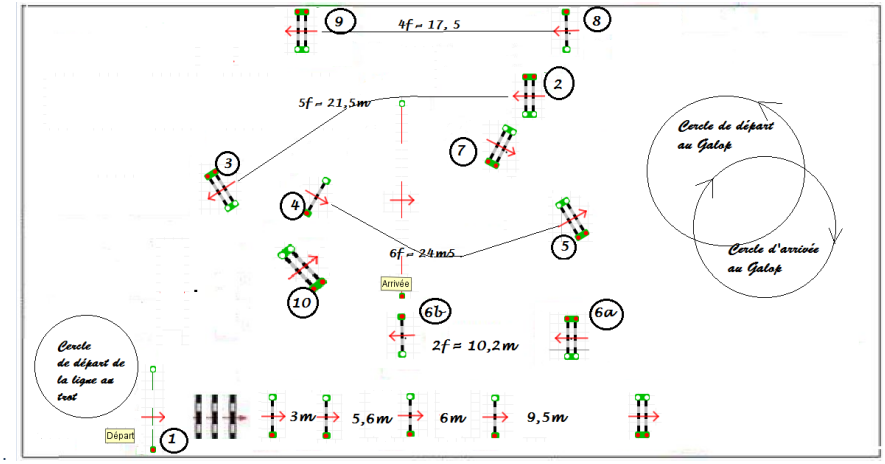

N°	Exercices	Critères de réussite (1)		
		Fonct Cavalier (2)	Emploi des aides (3)	Fonct Cheval (4)
1	Cercle au trot, puis ligne N° 1 (2 passages maximum) Hauteur : entrée 60 cm à sortie à 75 cm	/3	/3	/3
2	Cercle au Galop à gauche, Enchainement du parcours N°2 au N°10, puis cercle au galop à droite. Hauteur : début du parcours 75 cm fin à 85 cm	/7	/7	/7
Total par critère		/10	/10	/10
Total général				/30

(1) Pour l'exercice coefficient 3 : lorsque le critère est acquis : 3 points/ partiellement acquis 2 ou 1 point / non acquis : 0 point
Pour l'exercice coefficient 7 : lorsque le critère est acquis : 7 ou 6 points / partiellement acquis 5 à 2 points / non acquis : 1 à 0 point
Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques :
(2) Fonctionnement du cavalier : équilibre et liant, stabilité et solidité
(3) Emploi des aides : indépendance et accord des aides, dosage et justesse des interventions, tracé, contact
(4) Fonctionnement du cheval : Réalisation effective de l'exercice et qualité de l'allure (rythme, amplitude, équilibre) et des sauts

Validation :
Pour valider le test le candidat doit obtenir un **total par critère > ou = à 5** et un **total général > ou = à 18/30**
Chute éliminatoire, 3 désobéissances sur l'ensemble du test éliminatoires

Décision :	**ACQUIS**	**NON ACQUIS**

Signature des évaluateurs :

5. Modalités de validation.

Pour valider le Degré 1, le candidat doit :

- Obtenir un score minimum de 18 /30 sur chaque test et ne pas avoir obtenu un total inférieur à 5/10 à l'un des critères

Ou

- Obtenir un score minimum de 54/90 sur l'ensemble des 3 tests **et** ne pas avoir obtenu un score inférieur à 5/10 à l'un des critères sur l'ensemble des tests

Le candidat valide les tests pour lesquels il obtient un score minimum de 18/30 et un score minimum de 5/10 à chacun des critères. Il peut en conserver le bénéfice dans les conditions prévues au 3- du présent règlement.

6. Organisation des examens.

a) Sessions d'examen.

Organisateur(s)	FFE **ou** organe déconcentré FFE **ou** centre équestre adhérent à la FFE labellisé Ecole Française d'Equitation
Nombre minimum de candidats inscrits	8
Droits d'examen maximum (ne comprend pas la location chevaux)	80€ pour la totalité du degré ou 30€ par test

b) Composition du jury.

Présidence	Le DTN ou son représentant
Présence DTN ou représentant	Facultative, mais de droit
Membres du jury	Enseignants diplômés d'Etat niveau 4 (BPJEPS ou BEES1) minimum, dont un est licencié hors établissement
Nombre de jurys par test	2
Rôle du Président du jury	Peut juger si un seul test en simultané Supervision des jurys si plusieurs tests en simultané

ANNEXE 1.2 – DEGRE 2

1. Pré requis.

Les candidats à la validation du Degré 2 doivent à la date de leur inscription ou du dépôt de leur demande :

- Etre titulaire d'une licence fédérale de compétition en cours de validité.
- Etre titulaire du Galop 7 de cavalier ou du Galop 7 de pleine nature

2. Déroulement.

L'examen comporte 3 tests. Les candidats doivent se présenter dans une tenue correcte et adaptée le port du casque aux normes est obligatoire. Sauf dispositions contraires dans le détail des tests, les harnachements doivent être conformes aux règlements :

- du Travail à pied pour le test de travail à pied
- du Dressage pour test de travail sur le plat
- du Concours Complet pour le test de travail à l'obstacle

3. Equivalences.

Les candidats pouvant attester des résultats sportifs suivants peuvent solliciter tout ou partie du Degré 2.

Test	Performances en compétition
Travail à pied	2 résultats à 65% des points ou plus dans une épreuve de travail à pied de Club 1.3 ou supérieure.
Travail sur le plat	2 résultats à 65% des points ou plus dans une reprise de dressage présentée sans enrênement et incluant au minimum les difficultés techniques suivantes : épaule en dedans au trot, contre galop, changement de pied de ferme à ferme ou en l'air.
Travail à l'obstacle	2 classements dans le 1er quart en épreuves de CSO ou Hunter Equitation dont les cotes sont égales ou supérieures à 1 m
Travail sur le plat et Travail à l'obstacle	2 classements dans le 1er tiers en épreuves de CCE AM3 ou supérieures

4. Contenu des tests.

a) Test de travail à pied

DEGRE 2 : Travail à pied				
Date :		**Lieu :**		
Candidat	**Nom**	**Prénom**		

Déroulement
Le candidat, ayant préalablement détendu, présente un équidé en filet à la longe sans enrênement et exécute les exercices dans l'ordre.
Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains.
Chambrière et gants obligatoires, éperons interdits.
Durée de 10 minutes maximum.

Aménagement
Dimensions des cercles : environ 15m. Largeur des portes 3m. Les 2 cercles sont tangents. Une porte est commune aux 2 cercles.
Obstacle : vertical 50 cm avec barre d'appel des 2 côtés, sans barre de réglage, avec oreille. Chandelier ou plot intérieur permettant le passage de la longe. Positionné pour ne pas être gêné par les cônes

N°	Exercices	-	+	Observations
1	Le longeur installe son équidé sur le cercle en passant dans les portes matérialisées par les cônes. À partir du pas, obtenir un arrêt puis repartir progressivement au trot. Au bout de 2 tours environ, obtenir une transition au pas puis progressivement repartir au trot Au bout de 2 tours environ, obtenir un départ au galop Au bout de 2 tours environ, obtenir une transition au trot puis au pas. À partir du pas, obtenir un arrêt. 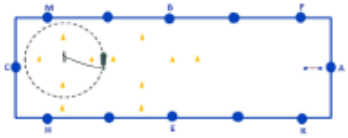			
2	Le longeur change de main et installe son équidé au trot sur le cercle A Le longeur lui demande de se déplacer en ligne droite puis le ré installe sur le cercle B L'exercice peut être répété une fois (aller-retour ou en partant du même cercle) 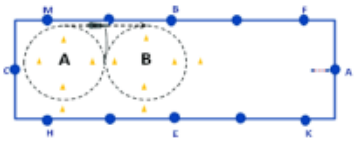			
3	Le longeur installe son équidé au trot sur le cercle en amont de l'obstacle. Le longeur fait sauter l'obstacle à son cheval, puis l'installe sur un cercle au trot à la réception et repasse progressivement au pas. L'exercice peut être répété si besoin 2 fois maximum. 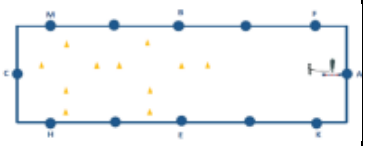			

Domaine	Critères	Note/10	Observations
Fonctionnement du longeur	Placement Aisance dans la manipulation de la longe et de la chambrière Adaptation des demandes au comportement du cheval Respect de la sécurité		
Emploi des aides	Adaptation de la méthode d'attache de la longe en fonction de l'équidé Adaptation de la place et de la posture Dosage dans l'utilisation de la longe, de la chambrière et de la voix		
Fonctionnement de l'équidé	Réalisation effective des exercices Qualité de la locomotion (impulsion et régularité) Stabilité de l'équidé Qualité de la connexion avec le longeur		
	Total/30		

Validation
Pour valider le test le candidat doit obtenir un **total par critère > ou = à 5** et un **total général > ou = à 18/30**

Décision :	**ACQUIS**	**NON ACQUIS**

Signature des évaluateurs :

b) Test de travail sur le plat

DEGRE 2 : Travail sur le plat			
Date :		**Lieu :**	
Candidat	**Nom :**	**Prénom :**	

Déroulement
Le candidat, ayant préalablement détendu, présente les exercices dans l'ordre, en tenue correcte, sur un rectangle de 60 X 20 m.
En filet ou bride, éperons et cravache autorisés
Durée de 10 minutes maximum.

N°	Exercices	Critères de réussite (1)		
		Fonct Cavalier *	Emploi des aides **	Fonct Cheval ***
1	R Piste à main gauche au trot enlevé CA serpentine de 3 boucles	/1	/1	/1
2	A trot assis F cession à la jambe droite au maximum jusqu'à la ligne du milieu (entre L et X). Marcher droit quelques foulées À hauteur de X cession à la jambe gauche jusqu'à la piste (entre R et M)	/1	/1	/1
3	HF changement de main. Développer le trot. Vers X trot de travail quelques foulées puis développer à nouveau. F trot de travail	/1	/1	/1
4	Entre K et V cercle de 10m, épaule en dedans à droite jusqu'en E. EM changement de main. Entre H et S cercle de 10m, épaule en dedans à gauche jusqu'en E. Entre E et V redresser	/1	/1	/1
5	K pas moyen A arrêt - reculer 3 à 5 pas et repartir au pas FE changement de main au pas allongé - Entre E et S pas moyen	/1	/1	/1
6	Entre S et H demi-cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E Entre V et K demi-cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E	/1	/1	/1
7	E départ au galop de travail à droite SRS cercle de 20m, sur le cercle progressivement galop moyen, S galop de travail	/1	/1	/1
8	CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop KR changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à gauche CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop FS changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à droite	/1	/1	/1
9	C doubler, galoper droit, entre G et I cession à la jambe gauche rejoindre la piste avant V En arrivant à la piste, changement de pied de ferme à ferme ou en l'air. À doubler, galoper droit, entre D et L cession à la jambe droite rejoindre la piste avant S En arrivant à la piste changement de pied de ferme à ferme ou en l'air	/1	/1	/1
10	C cercle de 20m Sur le cercle, repasser au trot de travail enlevé et laisser le cheval se déplier Progressivement, transition au pas, puis rênes longues	/1	/1	/1
	Total par critère	/10	/10	/10
	Total général			/30

(1) Critères de réussite : **attribution d'1 point si le critère est acquis, 0 si non acquis** - Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques : travail longitudinal, latéral, 2 pistes sans et avec incurvation, etc. :
(*) Fonctionnement du cavalier : équilibre et liant, fonctionnement et coordination des différentes parties du corps
(**) Emploi des aides : indépendance et accord des aides, justesse des aides employées, dosage et tact, préparation des exercices
(***) Fonctionnement du cheval : réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : respect des premières étapes de l'échelle de progression (correction de l'allure, souplesse-décontraction, qualité du contact)

Validation
Pour valider le test le candidat doit obtenir un **total par critère > ou = à 5** et un **total général > ou = à 18/30**

Décision :	**ACQUIS**	**NON ACQUIS**

Signatures des évaluateurs :

c) Test de travail à l'obstacle

DEGRE 2 : Saut d'obstacles	
Date :	**Lieu :**
Candidat **Nom**	**Prénom**

Déroulement
Le candidat, ayant préalablement détendu sur le plat et à l'obstacle, présente les exercices dans l'ordre, en tenue correcte.
Embouchure et harnachement conformes au règlement de Saut d'obstacles de la FFE, éperons et cravache autorisés.
Durée de 10 minutes maximum.

Cotes des obstacles (oxer : hauteur 1er plan x hauteurs 2ème plan x Largeur) :
A : croisillon : 50cm / B : vertical à 70 cm avec barre de réglage à 2,20m / C : vertical à 80cm et oxer à 75cm x 80cm x 95cm
Parcours : N°1 : 80 cm x 85 cm x 70 cm / N°2 : 80 cm x 85 cm x 90 cm / N°3 : 95cm / N°4 à 8 verticaux : 100 cm, oxers à 95 cm x 100 cm largeur maxi : 105 cm

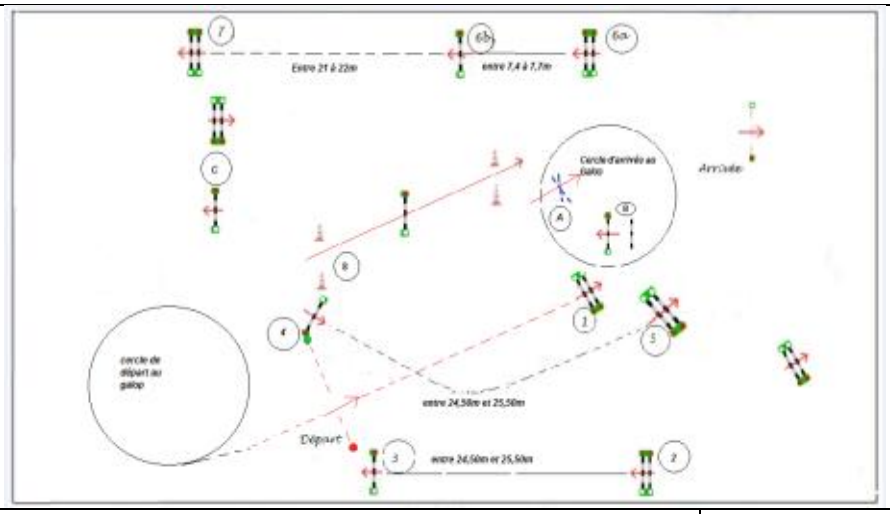

N°	Exercices	Critères de réussite [1]		
		Fonct Cavalier *	Emploi des aides **	Fonct Cheval ***
1	Saut au trot sur le croisillon A, sans barre de réglage. 3 sauts maximum.	/1	/1	/1
2	Saut au trot sans étriers en équilibre sur le vertical B, avec barre de réglage. 3 sauts maximum.	/1	/1	/1
3	Sauts au galop sur le vertical et l'oxer C 3 sauts maximum au total.	/2	/2	/2
4	Parcours de 8 obstacles.	/4	/4	/4
5	Effectuer 2 passages sur la ligne 2-3 en variant le nombre de foulées d'un passage à l'autre.	/2	/2	/2
	Total par critère	/10	/10	/10
	Total général			/30

[1] Critères de réussite :
Pour les exercices coefficient 1 : lorsque le critère est acquis : 1 point/ non acquis : 0 point
Pour les exercices coefficient 2 : lorsque le critère est acquis : 2 points / partiellement acquis 1 point / non acquis : 0 point
Pour l'exercice coefficient 4 : lorsque le critère est acquis : 4 points / partiellement acquis 3, 2 ou 1 points / non Acquis 0 point
Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques :
* Fonctionnement du cavalier : équilibre et liant, stabilité et solidité
** Emploi des aides : indépendance et accord des aides, dosage et justesse des interventions, tracé, contact
*** Fonctionnement du cheval : réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution -qualité de l'allure (rythme, amplitude, équilibre) et des sauts

Validation
Pour valider le test le candidat doit obtenir un **total par critère > ou = à 5** et un **total général > ou = à 18/30**
Cas d'élimination : chute / 3 désobéissances sur l'ensemble de l'épreuve

Décision :	**ACQUIS**	**NON ACQUIS**

Signature des évaluateurs :

5. Modalités de validation.

Pour valider le Degré 2, le candidat doit :

- Obtenir un score minimum de 18 /30 sur chaque test **et** ne pas avoir obtenu un total inférieur à 5/10 à l'un des critères

  Ou

- Obtenir un score minimum de 54/90 sur l'ensemble des 3 tests **et** ne pas avoir obtenu un score inférieur à 5/10 à l'un des critères sur l'ensemble des tests

Le candidat valide les tests pour lesquels il obtient un score minimum de 18/30 et un score minimum de 5/10 à chacun des critères. Il peut en conserver le bénéfice dans les conditions prévues au 3- du présent règlement.

6. Organisation des examens.

a) Sessions d'examen.

Organisateur(s)	FFE **ou** organe déconcentré FFE
Nombre minimum de candidats inscrits	8
Droits d'examen maximum (ne comprend pas la location chevaux)	80€ pour la totalité du degré ou 30€ par test

b) Composition du jury.

Présidence	Le DTN ou son représentant
Présence DTN ou représentant	Obligatoire
Membres du jury	Enseignants licenciés hors établissement, titulaires dans le domaine de l'encadrement des activités équestres d'une qualification de niveau 6 ou d'une qualification de niveau 5 depuis au moins 2 ans ou d'une qualification de niveau 4 depuis au moins 5 ans
Nombre de jurys par test	2
Rôle du Président du jury	Peut juger si un seul test en simultané Supervision des jurys si plusieurs tests en simultané

ANNEXE 1.3 – DEGRE 3

1. Pré requis.

Les candidats à la validation du Degré 3 doivent à la date de leur inscription ou du dépôt de leur demande :

- Etre titulaire d'une licence fédérale de compétition en cours de validité.
- Etre titulaire du Degré 2 **ou** être en cours de formation au BPJEPS dans le domaine des activités équestres **ou** être en cours de formation à l'ATE **ou** attester de performances en compétition permettant d'obtenir tout ou partie du degré 3.

2. Déroulement.

L'examen comporte 2 tests. Les candidats doivent se présenter dans une tenue correcte et adaptée et le port du casque aux normes est obligatoire. Sauf dispositions contraires dans le détail des tests, les harnachements doivent être conformes aux règlements :

- du Dressage pour test de travail d'un cheval sur le plat
- du Concours Complet pour le test de travail d'un cheval à l'obstacle ou à l'extérieur

Pour le test de travail d'un cheval à l'obstacle ou à l'extérieur, un tirage au sort est réalisé avant le début des épreuves afin de déterminer pour chaque candidat si le test se déroule en saut d'obstacles ou sur le cross.

3. Equivalences.

Les candidats pouvant attester des résultats sportifs suivants peuvent solliciter tout ou partie du Degré 3.

Test	Performances en compétition
Travail sur le plat	2 classements dans le 1er tiers en épreuves de dressage Amateur 3 Préliminaire ou supérieures avec un minimum de 65%.
Travail à l'obstacle ou à l'extérieur	2 classements dans le 1er quart en épreuves de CSO ou Hunter Equitation dont les cotes sont égales ou supérieures à 1,10 m **OU** 2 classements dans le 1er tiers en épreuves de TREC AM 1 avec un score minimum de 120/160 au PTV **OU** 2 parcours de CSO et de cross courus sans pénalités en épreuves CCE de niveau AM2 ou supérieures
Travail sur le plat et Travail à l'obstacle ou à l'extérieur	Résultats sportifs attestés par le DTN et permettant la dispense de l'UC4 du BPJEPS « Activités équestres » - Annexe VI-C de l'arrêté du 31/10/2016

4. Contenu des tests.

a) Test de travail d'un cheval sur le plat

DEGRE 3 : Travail sur le plat			
Date :		**Lieu :**	
Candidat **Nom :**		**Prénom :**	

Déroulement
Le candidat, ayant préalablement détendu, effectue une séance de travail d'un équidé sur le plat en filet.
Tenue correcte, casque aux norme obligatoire, éperons, cravache ou stick autorisés
Durée de 30 minutes maximum.

Le candidat présente au moins 1 des exercices imposés suivant dans chacune des allures :
-Travail au pas : demi-cercle hanches en dedans de 3 m maximum, appuyer au pas
-Travail au trot : transitions dans l'allure dans la cession à la jambe, enchainement épaule en dedans – cercle – tête au mur
-Travail au galop : cession à la jambe au galop, changement de pied en l'air, cercle hanches en dedans

Durée max	Phase	Critères	Evaluation
5 min	Le candidat : - présente l'équidé aux 3 allures dans les exercices imposés de son choix, - propose un diagnostic de l'équidé, - propose une séance de travail	Qualité de la présentation de l'équidé et pertinence des exercices utilisés	/2
		Utilisation de l'échelle de progression pour structurer le diagnostic	/2
		Cohérence et progressivité de la séance proposée	/2
15 min	Le candidat : - conduit une séance de travail de l'équidé - adapte les exercices et ses actions en fonction des réactions de l'équidé	Qualité du fonctionnement du cavalier	/3
		Qualité de l'emploi des aides	/3
		Progressivité et justesse des exercices	/3
		Respect des étapes de l'échelle de progression	/3
		Dosage du travail et respect du cheval	/3
		Capacité d'adaptation aux réactions de l'équidé	/3
10 min	Le candidat : - présente un bilan de la séance de travail - propose le cas échéant des solutions aux problèmes rencontrés ou une progression pour les séances ultérieures - peut être questionné par le jury sur les concepts et définitions de l'échelle de progression	Capacité d'auto évaluation	/2
		Capacité à programmer le travail d'un équidé	/2
		Justesse et clarté du vocabulaire technique employé	/2
	Total général		/30

Cas d'élimination : Non-respect des exercices imposés /chute du cavalier et/ou du cheval, monte dangereuse ou non-respect de l'équidé

Validation
Pour valider le test le candidat doit obtenir un **total général > ou = à 18/30**

Décision :	**ACQUIS**	**NON ACQUIS**

Signatures des évaluateurs :

b) Test de travail d'un cheval à l'obstacle ou à l'extérieur

DEGRE 3 : Travail à l'obstacle ou à l'extérieur			
Date :		**Lieu :**	
Candidat	**Nom :**	**Prénom :**	

Déroulement
Le candidat, ayant préalablement détendu, effectue une séance de travail d'un équidé à l'obstacle ou à l'extérieur.
Tenue correcte, casque aux norme obligatoire, éperons, cravache ou stick autorisés
Durée de 30 minutes maximum.

Le candidat réalise un enchainement selon les normes techniques suivantes :
-Saut d'obstacles : 4 à 6 obstacles, 0.90 m minimum dont au moins 2 à 1,10 m, une combinaison double ou triple, une ligne à 4 à 6 foulées en ligne droite ou en courbe
-Extérieur : 4 à 6 obstacles dont au moins 2 entre 0,9 m et 1 m, une combinaison, un obstacle de terre ou un saut en terrain varié et un obstacle directionnel d'un front maximal de 1,5m.
Le matériel nécessaire à la mise en place de la séance de travail ainsi qu'un aide à pied est mis à la disposition du candidat.

Durée max	Phase	Critères	Evaluation
5 min	Le candidat : - présente l'équidé sur l'enchainement, - propose un diagnostic de l'équidé, - propose une séance de travail	Qualité de la présentation de l'équidé et pertinence des exercices utilisés	/2
		Utilisation de l'échelle de progression pour structurer le diagnostic	/2
		Cohérence et progressivité de la séance proposée	/2
15 min	Le candidat : - conduit une séance de travail à l'obstacle ou à l'extérieur de l'équidé - adapte les exercices et ses actions en fonction des réactions de l'équidé	Qualité du fonctionnement du cavalier	/3
		Qualité de l'emploi des aides	/3
		Progressivité et justesse des exercices	/3
		Respect des fondamentaux de l'équitation d'obstacle ou d'extérieur	/3
		Dosage du travail et respect du cheval	/3
		Capacité d'adaptation aux réactions de l'équidé	/3
10 min	Le candidat : - présente un bilan de la séance de travail - propose le cas échéant des solutions aux problèmes rencontrés ou une progression pour les séances ultérieures - peut être questionné par le jury sur les concepts et définitions liés à l'équitation d'obstacle ou d'extérieur	Capacité d'auto évaluation	/2
		Capacité à programmer le travail d'un équidé	/2
		Justesse et clarté du vocabulaire technique employé	/2
	Total général		**/30**

Cas d'élimination : Non réalisation de l'enchainement imposé / chute du cavalier et/ou du cheval, monte dangereuse ou non-respect de l'équidé

Validation
Pour valider le test le candidat doit obtenir un **total général > ou = à 18/30**

Décision :	**ACQUIS**	**NON ACQUIS**

Signatures des évaluateurs :

5. Modalités de validation.

Pour valider le Degré 3, le candidat doit :

- obtenir un score minimum de 18 /30 sur chaque test.

  Ou

- Obtenir un score minimum de 36/60 sur l'ensemble des 2 tests sans obtenir moins de 15/30 sur l'un des tests

En cas de validation d'un seul des deux tests, le candidat peut en conserver le bénéfice dans les conditions prévues au 3- du présent règlement.

6. Organisation des examens.

a) Sessions d'examen.

Organisateur(s)	FFE **ou** organe déconcentré FFE
Nombre minimum de candidats inscrits	8
Droits d'examen maximum (ne comprend pas la location chevaux)	100€ pour la totalité du degré ou 55€ par test

b) Composition du jury.

Présidence	Le DTN ou son représentant
Présence DTN ou représentant	Obligatoire
Membres du jury	Enseignants licenciés hors établissement, titulaires dans le domaine de l'encadrement des activités équestres d'une qualification de niveau 6 ou d'une qualification de niveau 5 depuis au moins 2 ans ou d'une qualification de niveau 4 depuis au moins 5 ans
Nombre de jurys par test	2
Rôle du Président du jury	Peut juger si un seul test en simultané Supervision des jurys si plusieurs tests en simultané

ANNEXE 1.4 – DEGRE 4

1. Pré requis.

Les candidats à la validation du Degré 4 doivent à la date de leur inscription ou du dépôt de leur demande :

- Etre titulaire d'une licence fédérale de compétition en cours de validité.
- Etre titulaire du Degré 3 **ou** d'une qualification de niveau 4 dans le domaine des activités équestres **ou** être en cours de formation au DEJEPS dans le domaine des activités équestres **ou** attester de performances en compétition permettant d'obtenir tout ou partie du degré 4.

2. Déroulement.

- Disposition transitoire : le Degré 4 est accessible uniquement par la voie des équivalences avec des performances en compétition

3. Equivalences.

Les candidats pouvant attester des résultats sportifs suivants peuvent solliciter tout ou partie du Degré 4.

Test	Performances en compétition
Travail sur le plat	2 classements dans le 1er tiers en épreuves de dressage Amateur 2 Grand Prix ou supérieures avec un minimum de 65%.
Travail à l'obstacle	2 classements dans le 1er quart en épreuves de CSO ou Hunter Equitation dont les cotes sont égales ou supérieures à 1,20 m
Travail sur le plat et Travail à l'obstacle	3 classements dans le 1er tiers en épreuves de CCE AM 1 ou supérieures

4. Contenu des tests.

- Disposition transitoire : le Degré 4 est accessible uniquement par la voie des équivalences avec des performances en compétition

5. Modalités de validation.

- Les demandes de validation sont à adresser au service formation accompagnées des justificatifs de performance. Pendant la période transitoire, seuls les candidats pouvant valider l'ensemble des tests pourront présenter une demande.

ANNEXE 1.5 – DEGRE 5

1. Pré requis.

Les candidats à la validation du Degré 5 doivent à la date de leur inscription ou du dépôt de leur demande :

- Etre titulaire d'une licence fédérale de compétition en cours de validité.
- Etre titulaire du Degré 4 **ou** être titulaire d'un DEJEPS dans le domaine des activités équestres **ou** être en formation au DESJEPS dans le domaine des activités équestres **ou** attester des performances en compétition permettant d'obtenir tout ou partie du degré 5.

2. Déroulement.

L'examen comporte 4 tests. Les candidats doivent se présenter dans une tenue correcte et adaptée le port du casque aux normes est obligatoire. Sauf dispositions contraires dans le détail des tests, les harnachements doivent être conformes aux règlements :

- du Dressage pour le test de travail sur le plat
- du Concours Complet pour les tests de travail à l'obstacle et à l'extérieur

3. Equivalences.

Les candidats pouvant attester des résultats sportifs suivants peuvent solliciter tout ou partie du Degré 5.

Test	Performances en compétition
Travail sur le plat	2 classements dans le 1er tiers dans une reprise de dressage de niveau Pro 3 imposée A ou supérieure sauf reprise Libre – voir date **OU** 3 participations avec un résultat supérieur ou égal à 64% dans une reprise de dressage de niveau Pro 3 imposée 1 ou supérieure sauf reprises Libres
Travail à l'obstacle	2 classements dans le 1er quart en épreuves de CSO de niveau Pro 2 Grand Prix ou supérieur sauf épreuves spéciales **OU** 4 parcours sans fautes en épreuves de CSO d'un niveau Pro 2 GP ou supérieur sauf épreuves spéciales
Travail à l'extérieur	2 classements dans le 1er tiers en épreuves de CCE Pro 2 ou supérieures **OU** 4 parcours de cross courus sans pénalités dans des épreuves de CCE de niveau Pro 2 ou supérieures

Les candidats titulaires d'un BEES 2° équitation, d'une attestation de réussite à la partie spécifique du BEES 2° équitation ou du DESJEPS spécialité performance sportive mention équitation obtiennent sur demande le Degré 5 par équivalence.

4. Contenu des tests.

Les tests sont évalués selon les conditions et les grilles figurant dans le livret référentiel du DESJEPS mention Equitation.

5. Modalités de validation.

Les tests sont validés selon les conditions et les grilles figurant dans le livret référentiel du DESJEPS mention Equitation complétées le cas échéant par les dispositions habilitées par la DRDJSCS pour la mise en œuvre de la formation et des certifications.

L'organisateur envoi le procès-verbal de la situation d'évaluation certificative du DESJEPS mention équitation dans les 8 jours qui suivent le déroulement de la session pour validation par le DTN.

6. Organisation des examens.

a) Sessions d'examen.

Organisateur(s)	FFE **ou** organisme de formation habilité au DESJEPS performance sportive mention équitation
Nombre minimum de candidats inscrits	1
Droits d'examen maximum (ne comprend pas la location chevaux)	Fixé librement par l'organisateur

b) Composition du jury.

Présidence	Le DTN ou son représentant
Présence DTN ou représentant	Membre de droit
Membres du jury	Session organisée par la FFE : Experts fédéraux dont au moins un en dressage et au moins un en CSO ou CCE Session organisée par un organisme de formation : Commission d'évaluation officiant dans le cadre du DESJEPS
Nombre de jurys par test	2
Rôle du Président du jury	Supervision de la session

ANNEXE 2 – DUSE

Déclaration Unique de Session d'Examen
DEGRE

Informations communiquées :

Organisateur (FFE/CRE/CDE) : Code adhérent :

Lieu : Date :

Degrés organisés :

☐ Degré 1 – Nombre de places : Montant des droits d'inscription : € pour le degré / € par test

☐ Degré 2 – Nombre de places : Montant des droits d'inscription : € pour le degré / € par test

☐ Degré 3 – Nombre de places : Montant des droits d'inscription : € pour le degré / € par test

☐ Degré 4 – Nombre de places : Montant des droits d'inscription : € pour le degré / € par test

☐ Degré 5 – Nombre de places : Montant des droits d'inscription : € pour le degré / € par test

Date de clôture des inscriptions :

Renseignements (contact et coordonnées) :

Informations non communiquées :

Président de Jury :
Nom :
Licence :

Jury 2* :
Nom :
Licence :

Jury 3* :
Nom :
Licence :

Date de la DUSE :
Tampon et signature :

Validation FFE :

* En cas de session avec plusieurs jurys en parallèle, identifier les jurys par binôme :
Exemple : 2A/3A, 2B/3B, etc.

ANNEXE 3 – PROCES VERBAL DE SESSION DEGRES 1 et 2

A remplir complètement et très lisiblement – Remplir 1 formulaire par niveau de degré

Lieu :	**Région :**	**Date :**

N° de session : ..... / Degré 1 □ Degré 2 □ -cocher la bonne case-

Evaluation :

N°	**Noms**	**Prénoms**	**N° Licence**	Travail à pied **Note / 30**	Travail sur le plat **Note / 30**	Travail à l'obstacle **Note / 30**	**Total 3 tests** **Note / 90**	**Validation Degré (A / NA)**
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								

Emargement :

PRESIDENT DU JURY : **Nom / Prénom / Signature**	**JURY(S)** **Nom(s) / Prénom(s) / Signature(s)**

Retourner l'original à FFE Formation Parc Equestre 41600 LAMOTTE.
Le Président du Jury conservera une copie pendant un an.

ANNEXE 4 – PROCES VERBAL DE SESSION DEGRE 3

A remplir complètement et très lisiblement

Lieu :	**Région :**	**Date :**

N° de session : .....

Evaluation :

N°	**Noms**	**Prénoms**	**N° Licence**	Travail sur le plat **Note / 30**	Travail à l'obstacle **Note / 30**	**Total 2 tests** **Note / 60**	**Validation Degré (A / NA)**
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							

Emargement :

PRESIDENT DU JURY : **Nom / Prénom / Signature**	**JURY(S)** **Nom(s) / Prénom(s) / Signature(s)**

Retourner l'original à FFE Formation Parc Equestre 41600 LAMOTTE.
Le Président du Jury conservera une copie pendant un an.